Grille de cotisations 2025



Grille de cotisation per capita (personne physique suivie)

- → Cotisation annuelle Per Capita à la personne physique suivie pour tout salarié en CDI, CDD, contrats divers :
 - Droit d'inscription : 20 € H.T.
 - Employeur unique : 90 € H.T.
 - Multi-employeurs : 45 € H.T.
 - Entreprises de Travail Temporaire : 90 € H.T. par salarié convoqué, présent ou non à la visite médicale.
 - Apprentis de moins de 18 ans : 90 € H.T.
 - Travailleurs indépendants/ dirigeants non-salariés : 90 € H.T.
 - Entreprises sous convention (salarié suivis) : 105 € H.T.
 - Facturation absentéisme (non présenté ni excusé à un rendez-vous) : 90 € H.T.
 - Frais de relance (Règlt Int. Art.9) : 55 € H.T.

La cotisation annuelle comprenant 2 jours d'intervention par an.

- → Facturation Offre complémentaire :
 - Sur devis, tarif horaire de 53 € H.T. / intervenant. (Hors tiers intervenant)
- → Facturation formations :
 - Formation des sauveteurs-secouristes du travail :
 - Formation initiale 250 € H.T. par stagiaire et 1 400 € H.T. pour un groupe.
 - Maintien et actualisation des compétences : 100 € H.T. par stagiaire et 535 € H.T. pour un groupe.
 - Formation manutention de personnes : (3 jours de formation)
 - 450 € H.T. / stagiaire

Les nouveaux salariés arrivés en cours d'année seront facturés au fur et à mesure.